

ATTESTATION D'ESSAIS

N°CC0083-20140240

Titulaire

New Energy Systems Services
De Steeg 3
6333 AT Schimmert, PAYS-BAS

Type de module

Module SCHEUTEN Multisol P6-54
Boite de jonction modifiée par NESS

Objet des essais

Essais partiels de conformité aux normes relatifs à une modification de la boite de jonction.

Rapports d'essais correspondant : 20140240-001, 20140241-001,-002

Au vu des essais réalisés et des résultats figurant dans les rapports d'essais référencés ci-dessus, les échantillons testés sont déclarés conformes aux exigences des normes de référence visées ci-dessous pour les essais réalisés et les applications de Classe A (Classe II de sécurité). Ils doivent être utilisés pour des installations dont la tension maximale du système (VOC à STC) ne dépasse pas 1 000 VDC.

Références normatives

- NF-EN 61215 : 2005
Modules photovoltaïques (PV) au silicium cristallin pour application terrestre - Qualification de la conception et homologation
- NF-EN 61730-2 : 2007 et Annexe NF-EN-61730-2/A1 : 2012
Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV)
- Retesting Guideline IECCE
Product or Process Modifications Requiring Limited CBTL Retesting (clause g)
- NF EN 50548 : 2011 et NF EN 50548/A1
Boite de jonction pour modules photovoltaïques

Conditions

Essais relatifs à la modification d'une boite de jonction

Le titulaire intervenant sur des modules existants de type SCHEUTEN Multisol P6-54 déposés d'une installation en fonctionnement et n'ayant pas de rapport mis à sa disposition sur la conformité initiale du module, a sollicité la réalisation d'essais pour apprécier la conformité aux normes visées ci-dessus de la modification envisagée de la boite de jonction. Il a donc été fait application d'une part de la retesting guideline IECCE relative à la modification de la boite de jonction d'un module (clause g) et d'autre part de la norme NF EN 50548 et les essais préconisés ont été réalisés.

Toute modification de la conception, des matériaux ou des composants du présent type de module n'est pas couverte par cette attestation. Toute modification nécessite la reconduite d'essais pour éventuellement étendre la conformité.

Cette attestation ne s'applique qu'aux produits testés et pour les essais réalisés consignés dans les rapports d'essais référencés ci-dessus. Il n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été effectuée par CERTISOLIS.

Date de l'attestation : 17/10/2014

Jérôme BECCAMIN, PDG Certisolis TC

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).